

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 07794
Numéro SIREN : 853 477 339
Nom ou dénomination : AAB TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2023 sous le numéro de dépôt 1113

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: AXH TAXI
12 Avenue du 8 mai 1945
95200 SARCELLES
SIRET 8 5 3 4 7 7 3 3 9 0 0 0 1 6
Adresse du principal établissement: TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE
Ancienne adresse en cas de changement: 2 FEV. 2023

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Transport de voyageurs par taxis
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15 %
2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15%
PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%
PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

AVIRON AUDIT ET COMPTABILITÉ
19 rue des Entrepreneurs
95200 SARCELLES
Tél: 01 47 73 64 00
OGA/OMGA [] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné

Identité du déclarant: []
Date: 23/09/2022 Lieu: SARCELLES
Qualité et nom du signataire: Président RPU INVEST
Signature: []

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) [] prestataire

Certifié conforme à l'original

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise AAB TAXI

du

Adresse 12 Avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)		DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 209
Total	1 209

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2021 (total col 9 + total col 10) 10	1 209	- de l'exercice 2021 10	11 960
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire BPU INVEST Président		À SARCELLES, le 23/09/2022 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise		AAB TAXI		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		12 Avenue du 8 mai 1945 95200 SARGELLES			
SIRET		8 5 3 4 7 7 3 3 9 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	010	126 500	012	126 500
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilitisations corporelles *	028		030	
	Immobilitisations financières * (1)	040	714	042	714
	Total I (5)	044	127 214	048	127 214
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	1 459	086	1 459
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	1 459	098	1 459
Total général (I+II)		110	128 673	112	128 673
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	6 427		
	Résultat de l'exercice	136	11 960		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	19 487		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	93 282		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 134		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 322		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	109 186		
Total général (I + II + III)		180	128 673		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT 5D

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 du code de commerce)
A 616 du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise AAB TAXI

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217		218	76 962	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	960	
	Autres produits					230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	77 923	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : 8 705 - mobilier : - immobilier :)			242	32 310	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 147	244	285	
	Rémunérations du personnel *					250	27 099	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 690	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1 200
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	62 585	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		270	15 338
Produits exceptionnels (IV)					294	1 268
Charges exceptionnelles (VI)					290	
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 110

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

					310	11 960
--	--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

11 960

314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	985		ZFU-TE (44. octies A)	987	342
Deductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989	
	ZRE (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	
	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991				
	ZEPANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344	
	Basins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. quinquies)	992		Zone de développement prioritaire (44. quinquies)	993	
	Crédence due au report en arrière du déficit				346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies A)	643	350
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies C)	647	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies D)	648		Deduction exceptionnelle similitude de cédant (art 39. duodecies E)	641	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			Bénéfices col. 1 - Déficit col. 2	352	11 960
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat	356	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
				Bénéfices col. 1 - Déficit col. 2	470	11 960

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet AAC, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AAB TAXI,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	128 673
Chiffre d'affaires hors taxes	76 962
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	11 960

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour AAC
Fait à PARIS le 20/12/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 128 672,81 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 11 959,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/12/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 126 500 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 127 214 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				126 500
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				714
TOTAL				127 214

3.2.2 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Licence taxi	126 500	0	126 500	Non amortiss.
TOTAL	126 500	0	126 500	

3.3 - Etat des créances = 714 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	714		714
Actif circulant & charges d'avance	0	0	
TOTAL	714	0	714

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 109 186 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	93 282	93 282		
Dettes financières diverses	2 322	2 322		
Fournisseurs	1 134	1 134		
Dettes fiscales & sociales	9 168	9 168		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 280	3 280		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	109 186	109 186		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 396 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	396
Autres dettes	
TOTAL	396

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 76 962 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	76 962	100,00 %
TOTAL	76 962	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 110 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	15 338		15 338
Résultat financier	-1 268		-1 268
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	14 070	2 110	11 960

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 396 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	396
Autres charges a payer(448600)	147
Taxe d apprentissage(448612)	138
Formation professionnelle(448613)	111
TOTAL	396

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en EUROS

Edité le 20/12/2022

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 mois	31/12/2019 mois	31/12/2019 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises	100				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	76 962				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	14 070				
c) Impôt sur les bénéfices	2 110				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	11 960				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	11 960				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	120				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	120				
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	27 099				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 690				

Observations complémentaires

SAS AAB TAXI
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège Social : 12, avenue du huit mai 1945 – 95200 SARCELLES
R.C.S. PONTOISE : 853 477 339

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2021

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice, soit un bénéfice de 11.959.73 €, de la manière suivante :

- Report à nouveau	11.959.73
	11.959.73

SAS BPU INVEST
Représentée par M. PEREZ Jonathan
Président



SAS AAB TAXI
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège Social : 12, avenue du huit mai 1945 – 95200 SARCELLES
R.C.S. PONTOISE : 853 477 339

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2022

Le 30 Juin 2022
A 15 heures.

Les associés de la SAS AAB TAXI, au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est au 12, avenue du huit mai 1945 – 95200 SARCELLES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance, faite conformément aux statuts.

ETAIENT PRESENTS :

Société BPU INVEST représentée par :

- Monsieur Jonathan PEREZ, propriétaire de	660 Actions
- Madame Annie UZAN, propriétaire de	320 Actions
- Monsieur Y. UZAN, propriétaire de	20 Actions

1.000 Actions

=====

La totalité du capital social et la totalité des associés étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Jonathan PEREZ préside la séance en sa qualité de gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- *Le texte des projets de résolutions ;*
- *Le rapport de gestion de la gérance ;*
- *Le rapport spécial ;*
- *L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.*

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Ratification du mode de convocation ;*
- *Lecture du rapport de gérance et du rapport spécial ;*
- *Approbation des comptes ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;*
- *Quitus à la gérance ;*
- *Rémunération de la gérance ;*
- *Rémunération des associés ;*
- *Approbation des conventions réglementées ;*
- *Questions diverses.*

Le Président donne alors lecture du rapport de gérance et ouvre le débat. Après diverses observations et la discussion étant close, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés déclarent ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance pour la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et, en conséquence, renoncent à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi.

Les associés déclarent qu'ils ont pu librement exercer ou ont eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui leur est reconnu par la loi du 24 juillet 1966 et, en conséquence, en donnent acte à la gérance sans réserve aucune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et avoir pris connaissance du bilan et des comptes ou résumés dans ces rapports tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 11.959.73 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice, soit un bénéfice de 11.959.73 €, de la manière suivante :

- Report à nouveau	11.959.73
--------------------	-----------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, donne quitus entier et sans réserve à la gérance, pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés note qu'aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Jonathan PEREZ, en sa qualité de Président

Cette résolution est adoptée, Monsieur Jonathan PEREZ n'ayant pas pris part au vote.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, note qu'aucune rémunération n'a été versée à Madame Annie UZAN, en sa qualité d'associée au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée, Madame Annie UZAN n'ayant pas pris part au vote.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés, note qu'aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Y. UZAN, en sa qualité d'associée au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée, Monsieur Y. UZAN n'ayant pas pris part au vote.

HUITIEME RESOLUTION

Les associés précisent qu'en application de l'article R 223- 26 du code de commerce, les conventions visées à l'article l223-19 du code de commerce seront portées au registre des décisions des associés en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi.

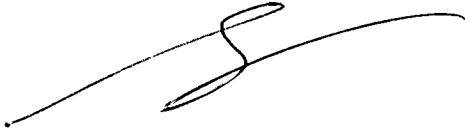
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

Et de tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associés présents et le gérant.

Pour BPU INVEST

Monsieur Jonathan PEREZ
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a small vertical stroke at the end.

Madame Annie UZAN
Associée

Monsieur Y. UZAN
Associé